



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 06/10/2021

ÉLECTIONS DE LA CCI CHARENTE-MARITIME

Les mandats des membres des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) arrivent à expiration mi-novembre 2021. En Charente-Maritime, les élections permettront de constituer une CCI unique, la « CCI Charente-Maritime » qui regroupera désormais les CCI de La Rochelle et de Rochefort Saintonge.

Les candidatures ont été déposées en préfecture du 23 au 30 septembre 2021.

Par arrêté en date du 5 octobre 2021, le préfet de la Charente-Maritime a fixé la liste des candidats aux 58 sièges à pourvoir à la CCI régionale de Nouvelle-Aquitaine et la CCI territoriale de Charente-Maritime. Cet arrêté est consultable sur le site internet de la préfecture.

Il est rappelé que la période de scrutin court du 27 octobre 2021 au 9 novembre à minuit. Seuls les votes électroniques seront autorisés. Toutes les informations utiles seront directement adressées aux électeurs.

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)